

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la séance

du mercredi 21 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 21 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Madame SIGNORET Isabelle, Monsieur CIRET Daniel, Madame Monique STUTZMANN, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Madame EUVERTE Sophie, Monsieur GARCIA Alain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Madame ROGER Janine, Monsieur DANIEL Michel, Madame DUSSAUSOY Irène

Absents Représentés :

Madame LORIEN Nathalie pouvoir à Madame THIRIET Jeannine, Madame MENEZ Michèle pouvoir à Madame DREVON Ghislaine, Madame BOUCHER Catherine pouvoir à Monsieur AMIOT Gilbert, Madame LAMIR Magali pouvoir à Monsieur THEVENOT Pascal, Monsieur ZYTNICKI Daniel pouvoir à Monsieur SANSONNET Christian,

Absents non Représentés :

Madame SIGNORET Isabelle, Madame DENGERRA Isabelle, Madame MICHAUT Véronique,

Secrétaire de Séance :

Monsieur SIRY Jean-Marc,

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2009

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

FINANCES

1. Subventions aux Associations d'anciens combattants

Le conseil municipal accorde le versement d'une subvention de 250 € aux associations suivantes :

- Union Nationale des Combattants - Section Vélizy-Villacoublay,
- Amicale des marins et marins anciens combattants de Vélizy-Villacoublay,
- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie,
- Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

2. Subventions au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre Départementale de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

Le Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines dispense aux élèves une formation générale, associée à une formation technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise.

Pour l'année 2008/2009, près de 1 800 jeunes de 15 à 25 ans du C.F.A., dont 24 Véliziens, ont été préparés au CAP, Brevet Professionnel, Brevet Technique des Métiers et Baccalauréat Professionnel dans 12 métiers différents.

La Ville souhaite participer activement au fonctionnement du C.F.A. par une contribution de 45 € par apprenti vélizien.

Le conseil municipal accorde le versement d'une subvention de 1 080 € au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines pour la session 2008/2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

3. Décision modificative n° 2 – Budget Principal Ville

Afin de financer la construction du Centre Culturel l'Onde, la Ville de Vélizy-Villacoublay avait contracté plusieurs emprunts.

Soucieux de gérer au mieux la dette communale, le Maire propose la renégociation de 3 contrats Caisse d'Epargne.

Les pénalités de réaménagement de la dette constituent une charge financière de fonctionnement, prévue au compte 668_Autres charges financières.

Aucun crédit n'est prévu au compte 668_Autres charges financières.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2, d'un montant global de 259 107 € ainsi qu'il suit :

Compte	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de Dépenses de fonctionnement
668	Autres charges financières	1 090 783 €
739114	Fonds Solidarité Ile-de-France	- 831 676 €
Compte	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de Recettes de fonctionnement
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	26 000 €
7478	Participations autres organismes	164 800 €
74832	Attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle	68 307 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

4 – Charte de partenariat avec la Trésorerie de Versailles Municipale

La Ville de Vélizy-Villacoublay et la Trésorerie de Versailles Municipale entretiennent depuis janvier 2006 des relations de collaboration étroite orientées vers la recherche commune et régulière d'un meilleur service aux usagers.

Afin de formaliser cette coopération permanente, les deux partenaires ont décidé de s'appuyer sur un cadre partenarial novateur, la « *Charte de Partenariat* », pour réaliser ensemble des progrès significatifs vers une meilleure qualité de service.

La présente démarche a pour objet de mieux répondre aux exigences d'efficacité, de rationalité et de modernisation de la gestion publique.

Elle consiste donc, dans un cadre conventionnel, à consacrer des pratiques déjà existantes, mais également à fixer des objectifs précis afin de poursuivre l'amélioration de l'efficacité de la gestion financière et comptable de la collectivité.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la Charte de partenariat avec la Trésorerie de Versailles Municipale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

5. Admission en non-valeur des produits irrécouvrables – Budget Ville

Des créances relatives à des titres émis sur les exercices 2002 et 2003, dont le montant s'élève à 3 040,10 € ne sont pas susceptibles d'être recouvrées par suite de disparition et d'insolvabilité des débiteurs.

En concertation avec Madame la Comptable du Trésor, le conseil municipal admet en non-valeur l'état des taxes et produits irrécouvrables dont la somme s'élève à 3 040,10 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

SOLIDARITE

6. Résidence pour Personnes Agées Madeleine Wagner – Compte Administratif 2008

Le Compte Administratif 2008 de la Résidence (AREPA) fait apparaître :

Recettes : 671 351 €

Dépenses : 684 151 €

soit un déficit de : 12 800 €

Le conseil municipal prend acte du Compte Administratif 2008 de la Résidence pour Personnes Agées Madeleine Wagner.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

CULTURE

7. Informatisation de la Médiathèque – Charte d'utilisation de l'internet par le public

La Médiathèque de Vélizy-Villacoublay va mettre, courant novembre, des postes d'accès internet à disposition du public dans différents espaces, grâce à des bornes Wifi.

Les personnes venant avec leur propre ordinateur portable pourront aussi se connecter.

La consultation d'internet sera libre et gratuite. Il est cependant nécessaire qu'elle soit régie par une charte qui en définit l'utilisation.

Ce document sera remis à tout usager désirant se connecter à internet à l'intérieur de la Médiathèque.

Le conseil municipal adopte la Charte d'utilisation de l'internet par le public à la Médiathèque.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

INFORMATIQUE

8. Marchés de renouvellement de licences et de maintenances

- Le contrat de maintenance logicielle pour la gestion des activités scolaires/périscolaires arrivant à son terme le 31 décembre 2009, il convient d'en conclure un nouveau afin de permettre la poursuite des activités.

La Société Teamnet, en tant que concepteur et propriétaire du progiciel, détenant les droits d'exclusivité, le marché est passé selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable.

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le marché de maintenance logicielle pour la gestion des activités scolaires, périscolaires et de petite enfance avec la Société Teamnet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

- Le contrat de maintenance logicielle pour la gestion de la comptabilité budgétaire, bon de commande, suivi de factures et trésorerie arrivant à son terme le 31 décembre 2009, il convient d'en conclure un nouveau afin de permettre la poursuite des activités.

La Société Civitas du Groupe Cegid, en tant que concepteur et propriétaire des progiciels, détenant les droits d'exclusivité, le marché est passé selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable.

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le marché de licences et de maintenance des logiciels Civitas Finances avec la Société Civitas du Groupe Cegid.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

- Le contrat de maintenance logicielle pour la gestion de la paie, du recrutement et du bilan social arrivant à son terme le 31 décembre 2009, il convient d'en conclure un nouveau afin de permettre la poursuite des activités.

La Société Civitas du Groupe Cegid, en tant que concepteur et propriétaire des progiciels, détenant les droits d'exclusivité, le marché est passé selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable.

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le marché de licences et de maintenance des progiciels Ressources Humaines avec la Société Civitas du Groupe Cegid.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

URBANISME – TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

9. Concours de maîtrise d'œuvre Mermoz – Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre

En vue de désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot Mermoz, une consultation sous forme de concours a été lancée sur la base du programme d'opération approuvé par le conseil municipal le 4 février 2009.

Le 8 octobre 2009, les membres du jury se sont réunis pour examiner de manière anonyme l'ensemble des projets remis par les quatre équipes de maîtrise d'œuvre sélectionnés.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- le respect du programme,
- la qualité architecturale et fonctionnelle du projet,
- la qualité de l'aménagement urbain et paysager (qualité technique),
- la prise en compte de la démarche de développement durable,
- la compatibilité du coût du projet avec l'enveloppe financière définie par la maîtrise d'ouvrage et notamment le coût d'objectif, la note de complexité et le coût de fonctionnement sur 1 et 10 ans.

Les projets ont été classés (tableau ci-dessous) et les membres du jury ont décidé d'allouer une indemnité forfaitaire de 80 000 € à chacun des candidats conformément à la délibération du 17 décembre 2008.

1er	Cabinet Monique LABBE
2ème	Cabinet Atelier 2 3 4
3ème	Cabinet Jean DUBUS
4ème	Cabinet Gaétan LE PENHUEL

Conformément à la procédure réglementaire en matière de concours, le Maire a invité Madame Monique LABBE à négocier lui faisant part de sa position de lauréat à l'issue de la réunion du jury et des observations principales nécessitant une mise au point du projet présenté, à savoir :

- améliorer la liaison entre l'école primaire et le restaurant,
- permettre un accès direct au restaurant depuis la cour de récréation,
- affecter les surfaces nécessaires aux cours de récréation en fonction des effectifs potentiels.

Le montant de la rémunération de 1.394.279,69 €H.T est accepté pour la valeur proposée ainsi que le montant de travaux de 12.770.000 €H.T pour lequel le candidat s'est engagé. La date de mise en service de l'équipement est confirmée pour le 1er septembre 2011.

Le conseil municipal au vu de l'avis et du procès verbal du jury :

- désigne comme lauréat du concours le Cabinet Monique LABBE dont le projet a été classé en première position par le jury,
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Monique LABBE pour un montant de 1 394 279,68 €H.T. (taux de 10,92 % appliqué au montant estimé de travaux de 12 770 000 €),
- autorise le Maire à signer le permis de démolir des bâtiments existants et le permis de construire correspondant au projet retenu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy

10. Marché d'entretien ménager des bâtiments communaux - Avenant

Un marché en date du 1^{er} janvier 2009 a été confié à la Société VDS pour réaliser d'une part, les prestations d'entretien des bâtiments communaux et, d'autre part, des locaux du Centre culturel « l'Onde ».

Le marché a été conclu pour un montant global et forfaitaire annuel de 890 149,95 €T.T.C. pour la Ville et 119 891,88 €T.T.C. pour l'entretien ménager de l'Onde.

Depuis cette date certaines évolutions dans l'occupation des locaux et dans l'exigence de nettoyage sont apparues et nécessitent une mise à jour des conditions d'exécution du marché.

Le montant annuel du marché passe donc à 923 607,40 €T.T.C.

Le conseil municipal :

- approuve la passation de cet avenant,
- autorise le Maire à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

11. Marchés de travaux d'entretien dans les bâtiments communaux - Avenants

Depuis le 1^{er} janvier 2007, divers marchés ont été conclus pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux. La consultation initiale était décomposée en six lots désignés ci-après :

LOTS			
N° de Lots	Désignation	Minimum H.T. annuel	Maximum H.T. annuel
1	Menuiserie bois - Sté SETE	30 000 €	120 000 €
2	Electricité - Sté FTE	50 000 €	200 000 €
3	Miroiterie - Vitrierie - Menuiserie métallique - Sté L.M.P.	50 000 €	200 000 €
4	Peinture (2 secteurs) Stés Europeinture et Fourreau et Cie	40 000 € par secteur	160 000 € par secteur
5	Revêtements de sols Sté JCM Moquette	25 000 €	100 000 €
6	Plomberie - Chauffage - Sté MTH	25 000 €	100 000 €

En 2009, la masse des travaux entrepris dans le cadre de ces marchés a été nettement augmentée du fait notamment des aménagements réalisés dans les écoles Mozart, Rabourdin et Fronval, pour accueillir les enfants de l'école Mermoz à la rentrée de septembre.

Pour certains lots, le montant maximum annuel est atteint. Compte tenu du fait que la Ville peut être amenée à engager des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux d'ici la fin de l'année, il est proposé d'augmenter, pour l'année 2009, le seuil maximum H.T. pour chacun des marchés précités de 30 000 €H.T.

Le conseil municipal :

- approuve la passation de ces avenants,
- autorise le Maire à les signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

12. Renouvellement d'appels d'offres

Il est nécessaire de relancer un certain nombre de marchés publics arrivant à expiration le 31 décembre 2009. Il s'agit des marchés suivants :

- 1) Marché d'entretien de la voirie routière passé actuellement avec le groupement La Citadine TP, Eurovia,

Ce marché sera de type à bons de commandes, sans minimum et sans maximum et sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse 3 fois. A titre d'information, le montant moyen annuel engagé au cours des quatre dernières années s'élève à 1 500 000 € H.T,

- 2) Marché pour la réalisation de travaux d'entretien, travaux neufs ou de réhabilitation à effectuer dans les bâtiments communaux en matière de maçonnerie, plâtrerie, faux plafonds ou carrelage actuellement passé avec la Société SETE,

Ce marché sera de type à bons de commandes, minimum 30 000 € H.T. et maximum 150 000 €H.T. et sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse 3 fois.

- 3) Marché pour le traitement des espaces verts par produits phytosanitaires et le désherbage des espaces publics, actuellement passé avec la Société Eden Vert,

Le marché sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse 4 fois,

Le prix sera global et forfaitaire ; le montant annuel de la dépense est estimé à 145 000 €H.T,

Le conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer des appels d'offres ouverts pour ces différents domaines, conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- signer ces marchés avec les sociétés les mieux disantes choisies par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy

13. Engagement vers un Agenda 21

L'Agenda 21 local est une étape supplémentaire dans la démarche de développement durable de la ville de Vélizy-Villacoublay

Répondant à sa volonté d'inscrire le développement durable en tant qu'axe structurant de développement de la ville de Vélizy-Villacoublay, la Mairie s'est engagée dans une démarche faisant du développement durable un principe inscrit au cœur de ses actions.

Deux démarches sont aujourd'hui initiées :

* La démarche « Mairie exemplaire » est une démarche de développement durable de la Mairie et de ses Services. Cette démarche vise à impulser une politique de développement durable sur l'ensemble du territoire, car :

- les actions de la Mairie auront valeurs d'exemples pour le territoire,
- les agents pourront en être les ambassadeurs.

* En parallèle de la démarche « Mairie exemplaire », la Mairie souhaite inscrire la ville de Vélizy-Villacoublay dans une démarche de développement durable l'engageant vers un Agenda 21 local.

L'engagement dans un processus « Agenda 21 local » réclame que la Ville réalise un diagnostic de territoire au regard du développement durable.

Ce diagnostic est participatif et s'appuiera notamment sur une consultation des Comités Consultatifs de Quartier ainsi que des entreprises ou de leurs représentants.

A ce titre, dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation d'Agendas 21 locaux (phase préparatoire) établi par la Région Ile-de-France, le conseil municipal :

- prend acte de l'engagement de la ville de Vélizy-Villacoublay vers un Agenda 21 local,
- sollicite auprès de la Région Ile-de-France une subvention permettant d'engager la réalisation d'un diagnostic de territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 9H45.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Affiché le 28 octobre 2009